



PLAINTÉ DISCIPLINAIRE NO.21-22-0027
AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

Prenez avis que le 31 octobre 2022, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à **Guillaume Bernier (permis n° 62730)**, exerçant la profession d'infirmier auxiliaire au sein de Ressources Intermédiaires, 6525 Av Somerled à Montréal, une période de radiation temporaire de 4 mois sous chacun des chefs 1 et 2 de la plainte portée contre lui et de 5 mois, sous chacun des chefs 3, 4 et 5, à être purgées de manière concurrente.

Il était reproché à Guillaume Bernier les infractions suivantes :

1. Le ou vers le 9 janvier 2021, à la Résidence Sainte-Anne de Québec, a tenu des propos irrespectueux et/ou inappropriés sur un ton brusque, envers une résidente;
2. Le ou vers le 9 janvier 2021, à la Résidence Sainte-Anne de Québec a posé des gestes brusques en effectuant un soin d'hygiène auprès d'une résidente;
3. Entre les mois de juin et septembre 2021, dans la région de Québec, alors qu'il n'était plus à l'emploi à la Résidence Ste-Anne à fait défaut d'avoir une conduite irréprochable en faisant de nombreux appels téléphoniques, allant même, à quelques reprises, jusqu'à saturer complètement la ligne téléphonique du poste infirmier;
4. Entre le ou vers le 7 et le ou vers le 10 septembre 2021, dans la région de Québec, a fait défaut d'avoir une conduite irréprochable en envoyant des messages texte en rafale et en téléphonant à de nombreuses reprises à la directrice générale de la Résidence Sainte-Anne de Québec;
5. Le ou vers le 1er septembre 2021 et le ou vers le 21 décembre 2021 dans la région de Québec, a fait défaut d'avoir une conduite irréprochable en laissant des messages vocaux diffamatoires et/ou vexatoires à la coordonnatrice des soins à la Résidence Sainte-Anne de Québec.

Guillaume Bernier est donc radiée du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour une période de 5 mois, et ce, à compter du 5 décembre 2022.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 5 décembre 2022

Annie Hudon
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ